

CSA DGAC DU 13 MARS 2023

Grande première pour la nouvelle forme de dialogue social après les élections de décembre 2022, les CSA (Comité Social d'Administration) remplacent les Comités Techniques (CT). C'est dans ce nouveau cadre réglementaire que s'est tenu le premier CSA DGAC en présence d'Aline Pillan, nouvelle secrétaire générale, lors duquel le règlement intérieur a été proposé aux organisations syndicales.

Ce devait être aussi l'occasion d'une présentation de la version zéro (V0) du protocole 2023-2027 qui a été reportée au mardi 14 mars matin à cause de l'indisponibilité du Directeur Général.

Jours de congés obligatoires pour 2023

Dans le contexte de mesures de sobriété énergétique, la DGAC souhaite imposer trois jours de congés pour l'année 2023 pour tous les personnels hors services opérationnels de la DSNA.

Les types de congés possibles seront : jours de CET, congés annuels ou jours d'ARTT.

Les dates programmées sont les : 19 mai (pont de l'ascension), 14 août (pont du 15 août) et 26 décembre.

L'administration refuse l'option télétravail sur ces dates, même pour les personnels pouvant en bénéficier à ces dates.

Résultat du vote :

Pour	Abstention	Contre
0	FO (2) + SNCTA (3)	UNSA (2) + CFDT (1) + CGT (3)

Cette situation évite de maintenir les personnels des fonctions supports dans les services où l'activité est très réduite sur des périodes de ponts ou de congés scolaires.

Questions diverses

La situation des personnels médicaux en sous-effectifs chroniques a été abordée. La DGAC est incapable aujourd'hui d'améliorer ou même de conserver des conditions de travail correctes des équipes médicales.

La nouvelle Secrétaire Générale porte une vision très optimiste de la situation, alors que les situations dégradées sont connues dans de nombreuses régions et par toutes les organisations syndicales.

Un point d'information a été fait sur le budget DGAC : au 31 décembre 2022, la dette de la DGAC est à 2,7 milliards d'euros. Le désendettement est prévu sur les 7 prochaines années (jusqu'à la prochaine crise...). La loi de Finances prévoit la hausse des investissements pour les nouveaux grands projets techniques de la DSNA, le protocole DGAC qui est en cours de négociation et le désendettement de la DGAC. 20% de plus ont été mis sur le fonctionnement principalement lié à l'inflation sur les prix de l'énergie.

FO a demandé des précisions sur la mise en paiement de l'indemnité télétravail, qui subit actuellement de très nombreux mois de retard. Les indemnités de télétravail jusqu'au dernier trimestre 2022 seront payées sur la paie d'avril 2023.

Vos représentants FO : Laurent Notebaert / Dominique Thomas / Franck Dupont / Vincent Bachelier /

